



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**15 DÉCEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2022-324**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 16h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 8 décembre 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de François DUSSAUBAT.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme Marie BACH, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT.

**REPRESENTE(S) :** Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Christelle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à David TRANCHECOSTE, Frédéric GOURIER, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Fatima DAHINE, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE

**ABSENT(S) :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Xavier BAUDRY, M. Roger BELKIRI, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Véronique DUCASSY, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, M. Bernard REYES.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Sébastien MENARD

=====  
**Régie du Palais des Congrès et des Expositions : attribution d'une participation financière au titre de l'exercice 2022 pour compenser le remboursement du coût du personnel mis à disposition**

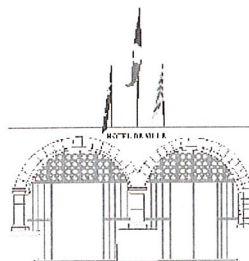
M. François DUSSAUBAT expose :

Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan a fait le choix de confier une partie de ses services publics à des régies municipales. Celles-ci sont dotées de moyens propres et peuvent se voir accorder des participations financières de la part de la Ville, généralement en début d'exercice budgétaire.

Parmi les moyens mis à leur disposition figurent parfois du personnel dont les salaires doivent, conformément à la loi, donner lieu à un remboursement vers la Ville. A cet effet, celle-ci a décidé d'adopter le principe d'une attribution de participation financière, complémentaire ou non, d'un montant correspondant à cette dépense, pour garantir la bonne compensation des opérations comptables.

Pour 2022, le coût de cette masse salariale pour la Régie du Palais des Congrès est de :



586 652,80 €

Il vous est demandé d'accorder, au titre de l'exercice 2022, une participation financière à hauteur de ce montant à la Régie du Palais des Congrès et des Expositions, afin de lui permettre de rembourser cette somme à la Ville.

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'approuver le versement d'une participation financière de ce montant à la Régie du Palais des Congrès et des Expositions – les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2022 ;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce utile en la matière.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

37 POUR

=====  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369- 2022 1215-165535 DE 11 -

Accusé reçu le : 22 DEC. 2022  
Affiché le : 22 DEC. 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

